

CHANCRE bactérien des **AGRUMES** : une nouvelle **maladie** à **MAYOTTE**

Depuis le 5 juin 2012, la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte, service de l'alimentation (Daaf-salim) et le Centre international en agronomie pour le développement (Cirad) suspectent la présence de chancre bactérien sur des agrumes : des symptômes de chancre viennent d'être observés sur l'îlot de Mtsamboro. Une campagne de prospection est programmée sur tout le territoire de l'île pour déterminer les zones atteintes.



Chancre sur feuille..



Chancre sur fruit.



Chancre sur rameau.

Le chancre bactérien des agrumes est une maladie qui attaque la plupart des espèces d'agrumes commerciales. Les symptômes, qui au début ont l'aspect de pustules entouré le plus souvent d'un halo jaune chlorotique, se développent en chancres.

Cette maladie est causée par une bactérie appelée *Xanthomonas citri* pv. *citri* qui attaque surtout les jeunes feuilles et rameaux encore tendres, mais aussi les jeunes fruits.

La bactérie causant la maladie se conserve longtemps dans les symptômes : les lésions sur les rameaux permettent la conservation de la bactérie pathogène pendant de longs mois ou quelques années. À partir des symptômes, des bactéries peuvent infecter de nouvelles feuilles et fruits lors des pluies. Les haies de limettier sont des sources d'inoculum pour les vergers proches.

La maladie se dissémine par le matériel végétal infecté et par la pluie associée au vent : le transport de fruits et de plants d'agrumes infectés favorise la dispersion sur de longues distances. La pluie et le vent dispersent la bactérie dans le verger.

Le chancre bactérien peut avoir un impact important sur la production d'agrumes : des attaques sévères peuvent entraîner jusqu'à 30 à 50 % de chute précoce de fruits.

La lutte contre le chancre bactérien doit être active et raisonnée :

- planter des arbres sains sans symptômes ;
- éliminer les parties malades et les détruire sur place ;
- ne pas transporter de partie de végétaux atteint hors du périmètre infecté (fruits portant des chancres notamment) ;
- laver et désinfecter le matériel ayant servi à l'entretien des plants atteint avant l'utilisation sur un arbre sain (chombo...) ;
- utiliser des produits à base de cuivre (les fongicides ne sont pas efficaces).

Si vous observez cette maladie, n'hésitez pas à prévenir les services compétents :

Daaf, service de l'alimentation

☎ 0269 61 11 41

Capam, service végétal

☎ 0269 60 73 18

Cirad

☎ 0269 61 21 21